

Masques pour les personnes modestes : 3ème vague de distribution *à partir de début 2021*

- ❑ Assurés concernés et période des envois
- ❑ Tailles des masques
- ❑ Organismes domiciliaires

Assurés concernés et période des envois

L'Etat met en place une délivrance de masques de protection contre le Covid-19, à titre gratuit, pour certaines catégories de personnes. **Une 3ème vague de distribution aura lieu début 2021.**

Les personnes bénéficiaires de ce dispositif sont bénéficiaires :

- de la Complémentaire santé solidaire,
- de l'AME.

La requête prendra en compte tous les bénéficiaires avec des droits ouverts au 24/12.

Les envois s'étaleront du 15 janvier au 15 février 2021.

Les masques seront fournis à **l'assuré/bénéficiaire et ses ayant droits.**



6 masques lavables par membre du foyer seront distribués, éventuellement en plusieurs envois sur plusieurs jours, pour une même famille.

Pour les enfants :

- Contrairement aux vagues précédentes : pas de masque pour les moins de 6 ans,
- 6-8 ans : taille XS,
- 9-14 ans : taille S,
- au-delà de 15 ans : taille adulte.

Si les bénéficiaires concernés ne reçoivent pas leurs masques, les Caisses d'Assurance Maladie et les partenaires locaux sont invités à les orienter vers des associations caritatives du champ de l'aide alimentaire ou vers les CCAS des communes de résidence, qui pourront distribuer des masques jetables.

Pour les organismes domiciliaires, les vagues d'envois 1 et 2 avaient généré des problèmes de stockage.

Pour ce troisième envoi, la Poste prendra contact avec **les organismes domiciliaires de plus de 100 bénéficiaires, pour les informer des dates de livraison de masques.**

Les organismes pourront ainsi **se préparer à recevoir les plis.**